

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 15 (1907)
Heft: 9

Artikel: Une restauration utilitaire au Château d'Yverdon
Autor: Landry, John
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-15319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

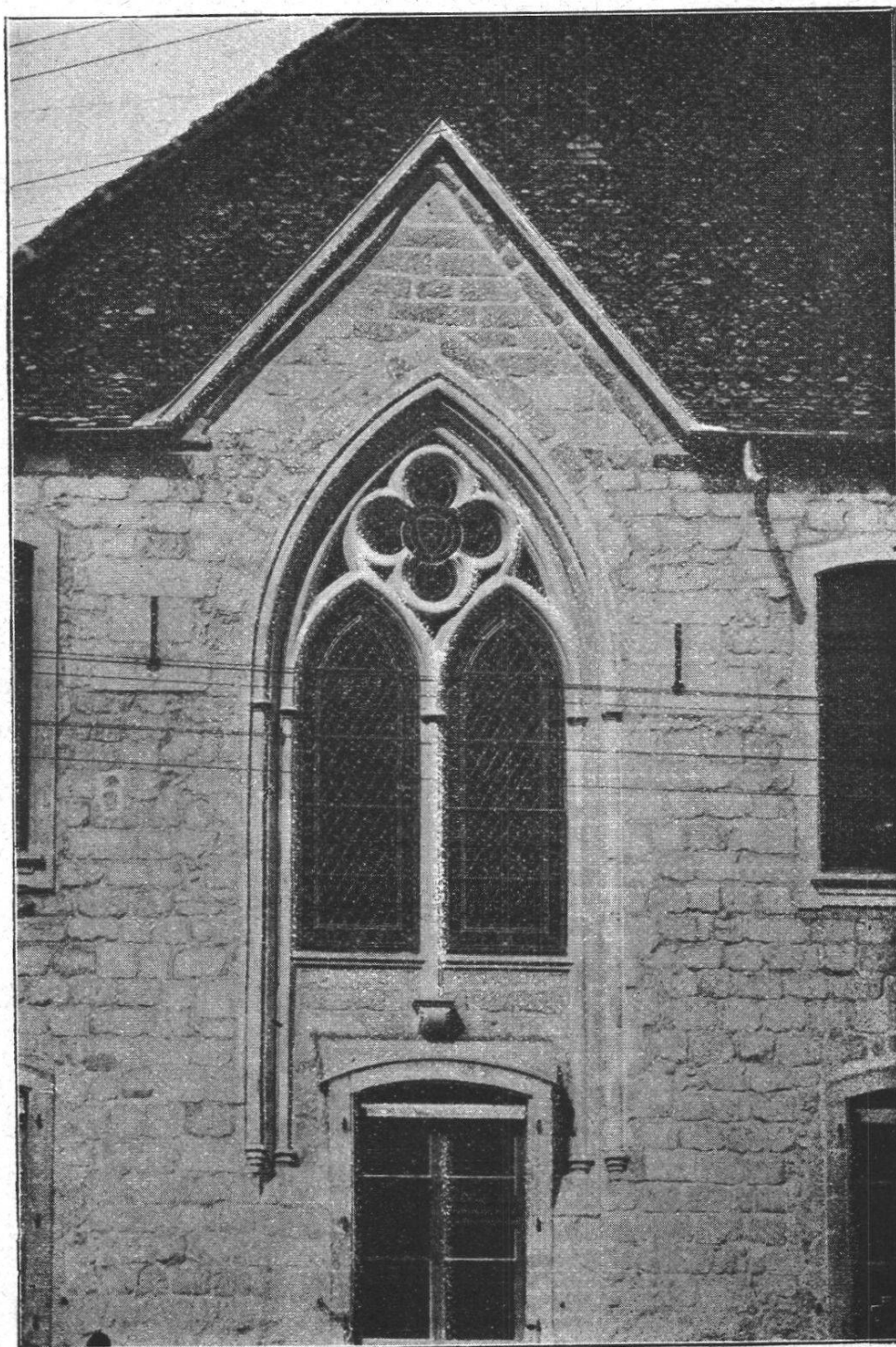
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Château d'Yverdon. — Fenêtre restituée dans la face orientale.

(Vue prise au « téléphot Vautier ».)

UNE RESTAURATION UTILITAIRE AU CHATEAU D'YVERDON

Les autorités municipales d'Yverdon ont installé, vers 1840, les écoles publiques dans le vieux Château bâti par Pierre de Savoie. Désirant utiliser certains emplacements vacants, elles ont fait étudier par M. l'architecte Isoz un projet prévoyant les nouvelles salles qui devenaient nécessaires. Toute idée de restauration était restée étrangère à ce projet, qui fut soumis à l'approbation du Service des monuments historiques, le Château d'Yverdon étant un édifice classé. M. l'archéologue Næf demanda que les murs du Château fussent préalablement explorés et piqués au vif. Cette exploration fit découvrir une série d'anciennes baies, de créneaux, etc., et, entre autres, les restes d'une fenêtre ogivale éclairant jadis la chapelle du Château.

Sur ses indications, la façade entière fut restaurée et la fenêtre ordinaire, prévue au projet, remplacée par la fenêtre dont nous donnons le dessin, étudié par M. Isoz et reproduit au *téléphot* par M. Auguste Vautier. Cette fenêtre moitié neuve, moitié ancienne, garnie de vitraux, éclaire aujourd'hui une salle de l'école primaire.

On a de la sorte, et c'est là-dessus qu'il convient d'insister, résolu un intéressant problème : d'un côté la ville a gagné une belle salle dont elle avait grand besoin, et, d'autre part, on a restitué toute la face Est du Château, en laissant voir tout ce que les siècles antérieurs y avaient construit. *On a concilié dans un monument historique les exigences de l'utilité publique avec le respect dû à ce monument.*

Un travail d'ensemble sur les découvertes faites au cours des travaux sera prochainement publié, faisant connaître les

transformations du Château depuis sa fondation en 1260 par le duc de Savoie. Il intéressera ceux qui, toujours plus nombreux, aiment à s'occuper des choses du passé.

Yverdon, 10 août 1906.

John LANDRY.

QUELQUES EXTRAITS DU RECUEIL
DES
„ CONFÉRENCES DU COLLÈGE DE NYON ”
de 1808 à 1811



Du 30 avril 1808. — Frédéric B. cité pour deux absences du collège et une du culte ainsi que pour avoir menti à son maître, a été traité comme étant jeune et paroissant pour la première fois et en conséquence seulement condamné à trois heures de détention dans la classe.

Jean B. paroissant pour 4 absences ayant répondu : « Mon père n'a pas le moyen de me nourrir et de m'habiller ; il faut que je travaille », a été renvoyé à paroître en Chambre collégiale avec son père.

Du 25 juin 1808. — Michel P. cité pour avoir absenté le sermon, ayant dit pour excuse qu'il n'avoit point de souliers, n'en a pas moins été condamné à la peine ordinaire.

Du 20 aoust 1808. — Paul B. cité pour avoir, en lançant des pierres, tué un poulet au citoyen Chanson, ferblantier, a été condamné à être conduit par son maître chez le propriétaire du poulet tué, lui faire des excuses et lui offrir les dédommagements convenables.